

PARTIR AVEC ERASMUS : 2010 / 2011



- ❶ N'hésitez pas : saisissez la chance qui vous est offerte de participer à ces échanges.
- ❷ Vous obtenez votre diplôme français (Licence, Master) sur la base des notes et crédits ECTS obtenus à l'étranger.
- ❸ Vous valorisez votre curriculum vitae avec les atouts de la maîtrise d'une langue étrangère, avec la démonstration de votre facilité d'adaptation à une autre culture, un autre mode d'enseignement et vous démontrez votre curiosité d'esprit.
- ❹ La Faculté de Droit, d'Economie et de Gestion vous encourage vivement à enrichir votre formation qui doit s'élargir vers les pays européens. Dans le cadre des échanges ERASMUS, la Faculté de Droit, d'Economie et de Gestion a signé des accords bilatéraux pour les échanges d'étudiants et la mobilité enseignante. Ces accords couvrent les pays de l'Union Européenne et chaque université partenaire offre un nombre de places à l'année ou aux semestres.
- ❺ Les programmes Erasmus vous permettent également d'effectuer des stages à l'étranger, dans le cadre de vos cursus.

VOIR LE SERVICE DES STAGES POUR TOUT RENSEIGNEMENT

POUR PARTIR ?

⇒ Un départ en ERASMUS ne s'improvise pas au dernier moment : il **se prépare**. Pour cela le Centre de Langues (bâtiment B) vous offre les matériaux nécessaires pour améliorer votre Allemand, Anglais, Espagnol ou Italien. Vous pouvez également aller aux cours de conversation faits d'ailleurs par les étudiants Erasmus étrangers, inscrits à la faculté. Renseignez vous au Centre de Langues.

⇒ Vous devez avoir **validé vos deux premières années**, à la première ou deuxième session (aucun départ n'est possible pour les AJACS).

⇒ Vous pouvez partir **pendant l'année de Licence 3 ou de Master 1**, ou même un semestre en M2 avec l'accord des professeurs responsables des M1 ou M2.

⇒ **Il faut remplir un dossier de candidature** : à retirer au Bureau des relations internationales A 016.

Vous indiquez 3 destinations différentes : pour faire votre choix, le bureau des relations internationales pourra vous accueillir et un poste informatique sera à votre disposition ainsi que de la documentation.

Le bureau des RI s'occupe également des Erasmus étrangers : de l'ordre de 80 étudiants inscrits au semestre ou à l'année que vous avez tout loisir de rencontrer.

QUELLES SONT LES AIDES FINANCIERES ?

⇒ Chaque candidat sélectionné dans les programmes Erasmus bénéficie d'une bourse Erasmus + une aide du Conseil Régional (130 € + 260 € / mois, en 2009/2010)

- La bourse Erasmus est accordée aux citoyens de l'U.E. (elle n'est attribuée qu'une seule fois)
- L'aide du Conseil Régional est accordée aux étudiants de l'U.E et hors U.E (à condition d'être inscrit pour la 2^{ème} année consécutive à l'Université et d'être titulaire d'un titre de séjour).

Chaque étudiant de la Région Centre dispose d'un « crédit temps » à l'étranger de 12 mois maximum pour les filières « longues » réparti tout au long du cursus de ses études supérieures (L.M.D.)

Il lui appartient de l'utiliser à son gré et en fonction de son cursus.

Ainsi vous pouvez choisir de partir 6 mois en Licence et ensuite 6 mois en M1 ou M2.

Mais, attention : votre candidature reste toujours soumise à l'approbation du professeur responsable des M1 et M2 et à la sélection des dossiers par le jury (un 2^e séjour à l'Etranger n'est pas systématique, surtout quand la demande est forte).

Vous n'avez pas de démarche à faire pour réclamer ces aides. Un dossier sera constitué dès que vous aurez été sélectionné.

→ *Les étudiants boursiers sur critères sociaux conservent leurs bourses et bénéficient d'une aide supplémentaire du Ministère de l'Education Nationale (pas de démarche individuelle à faire, attendez d'être sélectionné - 1200 € / semestre en 2009/2010)*

COMMENT SE FAIT LA SELECTION ?

- ❶ Pour les étudiants inscrits en Droit : un jury d'enseignants de droit et de langues vivantes examinera vos dossiers et décidera de votre affectation.
- ❷ Pour les étudiants inscrits en M.E.A., Economie ou à l' IAE : vous serez convoqué à un entretien individuel.

Date limite pour le dépôt du dossier : lundi 1er février 2010
Date de sélection : mars 2010

PLANNING DES INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES ET PEDAGOGIQUES

1) En **MARS**, après la sélection par les jurys vous recevrez un courriel vous indiquant votre destination d'accueil. (Des adresses d'étudiants ayant séjourné ou séjournant dans l'université que vous rejoindrez seront à votre disposition au Bureau des RI. Nous vous conseillons vivement de les contacter pour tous renseignements d'ordre pratique).

2) En **AVRIL**, une réunion d'information, par destinations, se tiendra avec le professeur responsable, pour élaborer votre programme pédagogique (le choix de vos cours à l'étranger).

3) En **JUILLET**, entre le **5 et le 23**, vous serez convoqués pour votre inscription administrative et votre dossier de financement.

VOTRE LOGEMENT :

Les Universités partenaires aident à l'**obtention d'un logement** : certaines logent systématiquement les étudiants sur le campus, d'autres proposent des adresses chez l'habitant ou de la co-location (accessible aussi par les sites).

LE LOGEMENT RESTE DE VOTRE ENTIERE RESPONSABILITE

QUE SIGNIFIE LA VALIDATION DE VOTRE DIPLÔME FRANÇAIS ?

→ Vous partez dans une Université Européenne **en tant qu'étudiant de l'Université d'Orléans** ce qui signifie que vous payez vos droits d'inscription à la faculté sans avoir à payer aucun droit d'inscription à l'étranger.

→ Vous passez vos examens sur place, dans les conditions fixées par l'Université d'accueil.

→ Votre programme pédagogique est fixé avant votre départ : il comporte 30 crédits ECTS par semestre (soit 60 pour l'année).

→ Le suivi pédagogique et les aspects plus sociaux se font par e-mail tout au long de l'année universitaire.

→ A votre retour, à partir de vos relevés de notes officiels, qui vous sont remis ou nous sont transmis, par l'Université d'accueil, les jurys de délibération « traduisent » vos notes à partir d'une échelle européenne et valident vos crédits ECTS dans le cadre du LMD. Ils restent « maîtres » de la traduction des notes qui vous sont attribuées par l'Université d'accueil.

LES DESTINATIONS EN EUROPE

Le nombre de places inscrites sur les listes ci dessous est à l'année (donc 2 places à l'année équivaut à 4 places au semestre mais certaines destinations ne sont possible qu'au semestre ou à l'année complète).

Tous les étudiants peuvent postuler pour valider une année ou un semestre de Licence, de M1 ou de M2.